

APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2026

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE		
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
Ouverture	Gratuit	Gratuit
Versement initial minimum : - compte en XPF : 10 000 XPF - compte en devise : 500 000 XPF		
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Gratuit	Gratuit
Transformation / Modification de compte	5 050	5 050
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO		
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit	-
Clôture de compte	Gratuit	Gratuit
Suivi de la relation client		
Lettre de relance « actualisation dossier client »	Gratuit	Gratuit
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Particuliers	1 920	1 920
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Entreprises	1 615	-
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Professionnels	-	19 800
- Développement	-	12 350
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Associations	-	6 300
RELEVÉS DE COMPTE		
Relevé de compte à vue - Papier	-	-
Relevé quotidien (forfait mensuel)	3 850	4 500
Relevé décadaire (forfait mensuel)	2 800	3 000
Relevé mensuel	Gratuit	Gratuit
Recherche au guichet : relevé < 36 mois (par mois édité)	3 300	3 500
Ré-édition de relevé mensuel de carte C.B.I.	1 350	1 350
Relevé d'opérations SWIFT - quotidien (forfait mensuel)	10 500	10 500
Relevé de compte à vue - Electronique (en ligne)	-	-
Relevé mensuel avec un abonnement WEBSOC	Gratuit	Gratuit
Relevé mensuel sur automate de consultation	Gratuit	Gratuit
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 080	3 100
Relevé de compte sur livret (CSL)	-	-
Relevé semestriel sous réserve d'opérations effectuées sur la période	Gratuit	Gratuit
Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)	1 600	1 600
Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)	1 900	1 900
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit	-
TENUE DE COMPTE		
Tenue de compte à vue (forfait mensuel)	383	1 200
Tenue de compte CSL (forfait annuel)	-	-
- si compte Livret Z	Gratuit	-
- si CSL rattaché à un compte à vue	Gratuit	Gratuit
- si CSL orphelin (non rattaché à un compte à vue)	5 000	5 000
Gestion de compte inactif	-	-
(par an et par compte, à concurrence du solde disponible)	3 580	3 580
Service « gestion du solde de mon compte »	-	-
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 500	13 500
Gestion des déficits (commission annuelle)	16 300	16 300
SERVICES EN AGENCE		
• Accès à la borne de consultation	Gratuit	Gratuit
Dépôt de fonds	-	-
Au guichet	Gratuit	Gratuit
À l'automate : avec C.B.I. / C.B.P. ou carte de dépôt	Gratuit	Gratuit
• Demande d'une 1ère carte de dépôt - clientèle de Professionnels-Entreprises	-	Gratuit
• Demande d'une carte de dépôt suppl. - clientèle de Professionnels-Entreprises	-	2 650
• Pochette de dépôt	-	Gratuit
Retrait de fonds	-	-
Sur Compte à Vue	-	-
- par carte Mahana	-	850
- dans l'agence qui tient le compte, à partir du 3 ^{ème} retrait dans le même mois	650	850
- dans une agence autre que celle qui tient le compte	650	850
Commande de pièces (par rouleau)	115	115
Change de devises - billets de banque	-	-
Au guichet	-	-
Achat de billets de banque	-	-
Client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	1 000	1 000
Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 500	1 500
Vente de billets de banque	-	-
Commission de manipulation	-	-
Client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	1 000	1 000
Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 500	1 500
Commission de remise de devises en espèces (autres que l'Euro)	-	-
Client SOCREDO : retrait sur compte en devise	3%	3%
• Minimum 20,74 EUR / 21 USD/ 30 NZD/ 30 AUD	2 475	2 475
À l'automate : commission de change (par opération)	620	620
Change de devises - chèques de voyage	-	-
Achat par la Banque de chèques de voyage	-	-
Client SOCREDO : crédit du compte client XPF ou devise - Commission de manipulation (fixe)	1 000	1 000
Client étranger occasionnel (sur présentation du passeport) : remise d'espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) - Commission de manipulation (fixe)	1 500	1 500
Cours devises	-	-
Billets de banque en devise : Opération d'achat	Cours « Achat »	Cours « Achat »
Billets de banque en devise : Opération de vente	Cours « Vente »	Cours « Vente »
Chèque de voyage en devise : Opération d'achat	Cours chèque de voyage « Achat »	Cours chèque de voyage « Achat »
Chèque de voyage en devise : Opération de vente	Cours chèque de voyage « Vente »	Cours chèque de voyage « Vente »
Frais divers	-	-
Frais de recherche	-	-
Recherche aux archives (par document et par comptel dont relevé de compte > 36 mois	5 500	6 500
- Maximum	37 600	-
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	6 050	6 050
Attestations diverses	3 650	5 000
Attestation origine des fonds	8 900	8 900
Attestation de caution de rapatriement	11 400	-
Envoi de document	-	-
Par courrier postal en Polynésie française	1 150	1 150
Par courrier postal hors Polynésie française	1 500	1 500
Par courrier électronique	690	690
Succession :	-	-
Cas de gratuité	Gratuit	-
(conformément à l'art. L.312-1-4-1 du Code monétaire et financier)		
- Lorsque les avoirs du défunt sont inférieurs à 711 914 F CFP au moment du décès		
- Lorsque le titulaire est mineur à la date du décès.		
Succession sans complexité manifeste		
CCPT07 Frais de traitement'	1%	1%
- Maximum	102 267	102 267
(conformément à l'art. L.312-1-4-2 du Code monétaire et financier, révisable annuellement)		
'Les frais bancaires sur succession sont calculés sur la base du montant total des avoirs détenus par le défunt au jour du décès. Sont considérés comme des avoirs détenus : le solde de ses comptes individuels, sa quote-part sur les comptes collectifs, ainsi que la valorisation de ses produits d'épargne à cette même date.		
Renseignements et enquêtes commerciales par client		
Aux commissaires aux comptes	15 700	21 000
Demande d'encours (escompte et encaissement d'effets)	7 500	7 500
Interbancaires locaux	Gratuit	Gratuit
Interbancaires internationaux par courrier/ SWIFT	-	-
(TVA - C.P.S. incluses au taux en vigueur)	5 000	5 000
NB : A ces frais s'ajoutent les frais de SWIFT (cf. virements ponctuels)	-	-
Ramassage de fonds chez le client	-	Non consulter 7 000
Sacoche RIFKIN	-	-
Entre 1 et 5 ramassages hebdomadaires :	-	-
- Zone 1 (Papetee / Pirae)	2 500 / passage	-
- Zone 2 (Arue, Mahina / Faaa, Punaruu)	3 000 / passage	-
- Zone 3 (Tamanu à Taravao / Moorea)	3 500 / passage	-
Passage supplémentaire	5 200	-
Passage infructueux (par passage)	5 300	-
Commande de monnaie à livrer	5 000	-
Clé accès coffre de dépôt	6 900	-
BANQUE À DISTANCE		
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - hors coût de communication ou coût du fournisseur d'accès à Internet		
INTERNET		
• WEBSOC et Application mobile SOCREDO : www.socredo.pf (abonnement annuel)		
Accès Free (consultation uniquement)		
Accès Light - Particuliers	Gratuit	Gratuit
- la consultation des comptes du titulaire,	-	-
- la commande de chéquier et de RIB,	-	-
- des virements compte à compte illimités en faveur des comptes du titulaire,	-	-
- 3 virements locaux (en F CFP) par mois à partir du compte du titulaire vers un compte ouvert sur la place polynésienne.	-	-
Accès Espace Client WEBSOC - Particuliers	3 550	-
Accès Espace Client WEBSOC - Associations	-	3 580
Accès Espace Client WEBSOC Base - Professionnels - Entreprises	-	5 200
Accès Espace Client WEBSOC Premium - Professionnels - Entreprises	-	10 300
TÉLÉPHONIE		
• Centre de Relation Clientèle : 40 47 00 00.		
Lundi à jeudi : 7h30 / 15h30 - vendredi : 7h30 / 14h30		
• Abonnement à un produit offrant la situation du compte par téléphone : ALLOSOC 24h/24 et 7/7 au 44 25 65		
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte		

[illegible]

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER (EN DEVISE)		
Emission Virement ponctuel en devise (SWIFT) - (dont euro) par Internet ou par votre agence Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)		
Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)	Cours transfert	Cours transfert
Valeur : devise hors EEE (1) (en jour ouvrable)	« Vente »	« Vente »
Commission de transfert	J	J
• Minimum	J-1	J-1
• Maximum	0,25%	0,25%
Frais de transfert	1 580	2 050
Frais de correspondant	14 600	19 000
Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)	2 775	3 750
	Frais réels	Frais réels
	Frais réels	Frais réels
Réception Virement ponctuel en devise (SWIFT) Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)		
En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF	Cours transfert	Cours transfert
Valeur (en jour ouvrable)	« Achat »	« Achat »
En faveur d'un compte SOCREDO en devise	850	1 050
Valeur (en jour ouvrable)	J+3	J+3
En faveur d'un compte dans une autre banque	850	1 050
- en XPF (commission de transfert)	J+1	J+1
• Minimum	0,25%	0,25%
• Maximum	2 500	2 500
- en devise (commission de transfert)	12 500	12 500
• Minimum	0,25%	0,25%
- en devise (frais de transfert SWIFT)	2 775	3 075
	2 775	3 750
Frais divers virement à l'étranger		
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 250	3 250
Frais de recherche (dont données incomplètes ou erronées (RIB...))	3 250	3 250
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 775	2 775
Retour des fonds à l'expéditeur		
- Commission de transfert	0,25%	0,25%
• Minimum	1 580	2 050
• Maximum	14 600	19 000
- Frais de transfert SWIFT	2 775	3 750
- Frais réclamés par le correspondant	Frais réels	Frais réels
VIREMENT PERMANENT		
Le virement permanent n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret		
Par internet (avec un abonnement WEBSOC)		
Local	Compris dans l'abonnement	Compris dans l'abonnement
SEPA (Métropole)		
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 970	2 970
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	4 100	4 100
Par votre agence (Local ou SEPA-COM Pacifique ou étranger)		
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 970	2 970
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	4 100	4 100
Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert (se référer à «Virement ponctuel à l'étranger »)		
Frais divers - virements permanents		
Modification de virement permanent	Gratuit	2 670
Annulation de virement permanent	Gratuit	2 670
Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur	3 100	3 100
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE		
Le prélèvement automatique n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret		
Mise en place d'un avis de prélèvement automatique		
Gratuit	Gratuit	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)		
1 500	1 500	1 500
Opposition prélèvement		
Gratuit	Gratuit	2 475
Création d'un numéro national d'émetteur (NNE) ou identifiant SEPA (ICS)		
-	-	6 800
Gestion au titre d'émetteur		
Support informatique, y compris post-banque (forfait mensuel)	-	6 300
Support manuel (forfait mensuel)	-	24 800
Gestion des impayés (Commission par impayé)	-	355
- Plafond mensuel	-	24 800
Gestion électronique des mandats		
Outil GEM by OSB - (forfait mensuel)	-	3 500
CHÈQUE / CHÉQUIER		
Emission d'un chèque en XPF		
Délivrance d'un chéquier		
Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais de gardiennage par chéquier (au-delà de 2 mois)	-	2 700
Frais de destruction par chéquier (post gardiennage)	3 500	3 900
Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur		
3 400	3 700	3 700
Emission d'un chèque de banque		
2 300	3 500	3 500
Emission en EURO		
Commission par chèque	0,25%	0,25%
• Minimum	1 580	2 050
• Maximum	14 600	19 000
Frais d'émission par chèque	2 475	3 500
Envoi par courrier postal		
En Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	1 500	1 700
En Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	2 000	2 200
Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)		
Sur place	Gratuit	Gratuit
Remise de chèques erronée	420	450
Hors place		
Commission d'encaissement SAUF C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%	0,25%
• Minimum	2 000	2 000
• Maximum	16 500	16 500
Frais de port	Frais réels	Frais réels
Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.		
Remise de chèques en devise		
Chèque tiré sur un compte domicilié hors de Polynésie française		
A l'encaissement		
Crédit en compte : à réception du crédit chez le correspondant (environ 6 semaines)		
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))		
Cours transfert	Cours transfert	Cours transfert
« Achat »	« Achat »	« Achat »
2 400	1%	1%
• Minimum	-	3 500
• Maximum	-	13 700
Frais de port	Frais réels	Frais réels
A l'escompte (en valeur)		
Sous réserve d'acceptation par la Banque		
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))		
Cours chèque de voyage « Achat »	Cours chèque de voyage « Achat »	Cours chèque de voyage « Achat »
1%	1%	1%
• Minimum	3 400	3 700
Frais de port	Frais réels	Frais réels
Impayés par chèque en devise		
Frais d'impayé	4 100	4 500
Frais de protêt	4 100	4 500
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels	Frais réels
Frais de port	Frais réels	Frais réels
Opposition au chèque		
Opposition au chèque/ chéquier en XPF	1 324	7 500
Opposition au chèque en devise (dont EUR)		
Frais d'ouverture de dossier	3 500	3 500
Commission forfaitaire	3 500	3 500
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels	Frais réels
EFFETS DE COMMERCE EN XPF (à l'encaissement ou à l'escompte)		
Mise en place		
Plafond d'escompte (par compte)	-	12 450
Commission de manipulation (à la charge du cédant, par effet)	-	2 600
Modification		
Modification d'un plafond d'escompte (par compte)	-	12 450
Demande de prorogation d'un effet	-	3 100
Reclamation/ Modification d'un effet	-	4 700
Modification / annulation/ renouvellement d'un dossier	-	6 300



[f](#)
[i](#)
[in](#)
[d](#)



[illegible]

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention - autorisation découvert momentanée (par opération)	1 000	1 650
Plafond mensuel	10 000	31 100
Commission d'intervention par opération - (clientèle fragile)	500	-
Plafond mensuel	2 387	-
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
Frais de retour courrier pour adresse invalide	2 020	2 100
Saisie sur compte (Avis à Tiers Détenteurs / Saisie Arrêt / Opposition administrative du Trésor)	15 000	22 000
INCIDENTS DE PAIEMENT		
Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision		
Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5 967 XPF (forfait par chèque)	3 580	3 580
Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF (forfait par chèque)	5 960	5 960
Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.		
Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :		
- les frais de rejet par chèque.		
- l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1er chèque impayé).		
- la lettre d'injonction par titulaire.		
- la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers).		
- les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.		
Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire		
Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)	3 500	3 500
Client « interdit autres banques » : ouverture dossier	3 676	3 676
Rejet pour provision insuffisante, d'un virement ou d'un prélèvement	dans la limite de 2 387	dans la limite de 2 387
Plafonnement des frais pour la clientèle fragile		
Client éligible à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 983	
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 387	
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond annuel)	23 866	
Pour la clientèle fragile, le plafonnement des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte comprend :		
1' Les commissions d'intervention		
2' Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;		
3' Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;		
4' Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;		
5' Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;		
6' Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;		
7' Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;		
8' Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;		
9' Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.		
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS		
DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (perçus mensuellement)		
• Intérêts débiteurs pour un découvert autorisé		
Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure.		
pour un découvert non autorisé		
Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.		
• Commission pour découvert pour un découvert autorisé		
Taux : 0.16 % sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur		
Règles :		
- non calculée sur la partie réescomptable du découvert		
- plus fort code commission si plusieurs découverts		
- plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs		
La commission est perçue dans la limite du taux d'usure.		
pour un découvert non autorisé.		
Montant forfaitaire		
La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.		
AUTORISATION DE DÉCOUVERT		
Mise en place d'une autorisation de découvert (renouvelable ou non renouvelable) en pourcentage du montant		
- Minimum	1%	1%
Frais d'avantant	6 150	8 150
Dénonciation d'une autorisation de découvert	12 500	31 000
	Gratuit	13 534
CRÉDITS		
Prêts, avances diverses		
Credit : mise en place (en pourcentage du montant)	1%	1%
- Minimum	10 310	13 100
Credit billet «SOC'IMPORT» :		
- mise en place (par billet)	-	2 800
- modification ou annulation (par billet)	-	6 100
Engagement par signature		
Mise en place d'acte de cautionnement (en pourcentage du montant)	1%	1%
- Minimum	6 060	6 060
- Maximum	23 836	23 836
Annulation avant mise en place (forfait)	3 060	4 700
Commission par nature d'engagement		
Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélève trimestriellement)		
Caution Bancaire (marchés : avance forfaitaire, retenue de garantie, de bonne fin) ou garantie à première demande		
- Minimum	2%	2%
Caution Bancaire d'aval de traite (fournisseurs, douanes, ou cautions fiscales, soumissions annuelles, aval divers)	3 060	4 700
- Minimum	-	2%
Bons à délivrer sur envois postaux	-	3 060
Caution logement (Commission en pourcentage du montant de la caution)	1 212	1 212
- Minimum	1%	-
- Maximum	5 212	-
Sessions de créances Dailly (Marché Public, Avances sur factures)	10 412	-
Mise en place plafond d'autorisation et/ou renouvellement annuel	-	11 500
Frais d'avantant sur plafond (par avantant)	-	11 500
Commission de service	-	3 500
Commission de notification / marché	-	8 600
Commission de notification / facture	-	4 100
Commission de bordereau	-	3 500
Commission de modification / réclamation	-	11 500
Commission de prorogation	-	8 600
FRAIS DIVERS		
Frais d'étude (en pourcentage du montant) - Prêt / découvert autorisé/ Dailly/ autres	1%	1%
- Minimum	20 500	30 500
Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu (% du capital emprunté) - Crédit immobilier ou à la consommation	0.75%	0.75%
- Maximum	17 900	17 900
Frais d'annulation de dossier de crédit	7 160	18 700
Droits d'enregistrement des actes (quel que soit le nombre de copies) par emprunteur et par caution	3 740	Frais réels
Tableau d'amortissement		
- crédit vivant	5 000	5 000
- crédit solde	6 160	6 160
('Clientèle des Particuliers : crédit immobilier uniquement')		
Commission d'engagement	1%	1%
(Commission annuelle, prélevée mensuellement, calculée sur le solde en capital non débiqué)		
Commission annuelle de tenue de compte d'engagement par client	6 160	6 160
Information annuelle aux cautions (par courrier)	-	8 200
- Maximum	-	32 800
Frais de main-levée d'une caution bancaire (hors caution de rapatriement)	6 060	6 060
Frais de dénonciation d'un plafond d'autorisation	Gratuit	13 534
Prêt solde : Frais de ré-expédition des pièces d'un dossier (par prêt)	4 275	4 275
Credit logement (Frais de dossier)	21 120	-
Contre-garantie SOGEFOM (Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre Mer)	-	Nous consulter
MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT		
Avenant (commission par dossier)		
Changement de compte ou date de prélèvement	12 600	40 000
Modification (taux d'échéance, durée, autres)	12 600	52 000
Renégociation (report, d'assurance, d'assurance)		
- Crédit à la consommation - clientèle de Particuliers	25 600	
Renégociation (taux, garantie, désolidarisation) en % du capital restant dû		
- Crédit à l'habitat / immobilier pour la clientèle de Particuliers	1%	1%
- Tous crédits pour la clientèle des Professionnels- Entreprises	min 100 000	min 150 000
Avenant d'un prêt avec retard	16 500	55 000
La commission est prélevée si l'avenant est établi à la demande de l'emprunteur - exception faite du remboursement anticipé.		
Commission de remboursement par anticipation		
Crédit à la consommation		
Pour les contrats signés à compter du 1er mai 20		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
Crédits immobiliers La réglementation en vigueur dispose que (Cf. Offre préalable de prêt immobilier) : «L'emprunteur aura la faculté à toute époque de rembourser par anticipation tout ou partie des sommes restant dues. Chaque remboursement anticipé ne devra toutefois pas être inférieur ou égal à 10% du montant initial du prêt, sauf s'il s'agit de son solde. En cas de remboursement anticipé partiel, les paiements s'imputeront de plein droit dans l'ordre, sur les frais, sur les intérêts et sur les échéances les plus éloignées. Ces remboursements par anticipation, totaux ou partiels, donneront lieu à la perception par la banque d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts calculée sur le capital remboursé par anticipation au taux du prêt, sans pouvoir dépasser 3% du capital restant dû avant le remboursement.» Autres crédits Commission prélevée sur le montant en capital réglé par anticipation, notamment pour contrats de crédits à la consommation signés avant le 1 ^{er} mai 2011.	3%	3%
FRAIS DE RELANCE POUR RECOUVREMENT D'UN ENGAGEMENT (crédit, découvert, autres)		
1^{er} avis de retard	6 770	6 770
Frais de procédures (tous courriers établis dans le cadre du recouvrement de prêts-engagements)	15 655	15 655
Intérêts moratoires	1,5% / mois de retard	1,5% / mois de retard
<i> Ils sont calculés sur le montant des impayés en capital, augmenté des frais et des intérêts d'une ancienneté supérieure à un an.</i>		
Frais de transmission à l'avocat	10%	10%
<i> Pourcentage des sommes réclamées ou des frais réels s'ils sont supérieurs (exceptés les clients déclarés en Redressement ou en Liquidation Judiciaire).</i>		
Impayés Daily Commission d'impayés Daily Commission lettre de mise en demeure Daily impayé, cédé	- - -	6 300 4 300 -
EPARGNE		
COMPTE SUR LIVRET (CSL)		
Ouverture de compte (dépot minimum : 10.000 XPF)	Gratuit	Gratuit
Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte CSL (cotisation annuelle)	2 370	
Carte supplémentaire délivrée sur le même compte CSL (cotisation annuelle)	610	
LIVRET Z		
Ouverture de compte (dépot minimum : 10.000 XPF) Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte Livret Z (Cotisation annuelle) - sauf, pendant les quatre premières années si le client a entre 12 et 15 ans	Gratuit 2 370 Gratuit	- - -
PLAN EPARGNE LOGEMENT ET COMPTE EPARGNE LOGEMENT		
Gestion du compte Transfert vers un autre établissement bancaire - Transfert vers une autre banque (forfait par plan et par compte) - Frais de virement selon la destination (se référer à «Virements ponctuels»)	Gratuit 19 500	- -
OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME		
En XPF : Dépot minimum 500.000 XPF En devise : Dépot minimum USD 20.000, NZD 30.000, AUD 30.000	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
HOTU EPARGNE : ASSURANCE-VIE	Nous consulter	-
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE		
ASSURANCE DE LA PERSONNE (COTISATION ANNUELLE)		
Assurance Décès Invalidité (assurance groupe) MANINA Accident de la vie : Garantie des Accidents de la Vie (Cotisation selon la couverture et le nombre d'assurés) - Formule individuelle (tx invalidité 29% ou 6%) - Formule famille (tx invalidité 29% ou 6%)	Nous consulter - 12 000 ou 16 000 23 000 ou 30 000	- - - -
MANINA Prévoyance : Assurance en cas de décès accidentel (cotisation selon le capital assuré)	de 1 000 à 40 000	-
MANINA Scolaire - Formule 1 : cotisation par année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. L'enfant est protégé lors de ses activités scolaires et extra-scolaires en Polynésie française comme à l'étranger. Cette formule garantit l'enfant contre les dommages qu'il pourrait subir mais également ceux qu'il pourrait causer. - Formule 2 : cotisation pour une année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. Cette formule protège l'enfant uniquement lors des dommages subis.	2 900 1 360	- -
MANINA Voyage MANINA Cardif garantie emprunteur MANINA Homme clé	Nous consulter Nous consulter -	- - Nous consulter
ASSURANCE DES BIENS (cotisation annuelle)		
MANINA Fare : Assurance multi-risques Habitation MANINA Pocket : Assurance des moyens de paiement MANINA Auto : Assurance automobile pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique) MANINA Sécuripro - Option 1 : vol de l'ordinateur portable - Option 2 : vol de fonds transportés du local professionnel à la banque - Option 3 : package «option 1 + option 2» <i>Contactez votre conseiller qui établira gratuitement un devis conforme à votre situation personnelle</i>	Nous consulter 2 900 Nous consulter - - - -	- - Nous consulter - 6 900 9 900 15 000
DATES DE VALEUR		
DEVISES DE L'EEÉ (ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN) DONT XPF (1)		
Valeur jour Dépôt / retrait en espèces au guichet Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Paiement par carte bancaire privative Virement entre comptes à vue SOCREDO Virement émis d'un compte SOCREDO Virement reçu d'autres banques Prélèvement automatique (crédit client émetteur) Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J J J J J J J J	J J J J J J J J
DEVISES HORS EEE		
Valeur jour Dépôt/ Retrait au guichet Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Paiement par carte bancaire privative Prélèvement automatique (crédit client émetteur) Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement) Valeur lendemain ouvré de l'opération Virement reçu d'autres banques Valeur veille ouvrée de l'opération Virement au profit d'un compte externe	J J J J J J J-1 J-1 J-1	J J J J J J J-1 J-1 J-1
VALEUR APPLIQUÉE AU CHEQUE		
Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération Remise de chèques sur place Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération Chèque SOCREDO émis	J-1 J-1 J-1	J-1 J-1 J-1
VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET		
Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1 ^{er} jour de la quinzaine suivant le dépôt. Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.		
RÉSoudre UN LITIGE		

Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée par votre cellule de clientèle ou si celle-ci tarde à vous répondre, vous avez également la possibilité de saisir le service Gestion des Incidents et Réclamations :

- Par courrier à l'adresse suivante : Banque SOCREDO, service Gestion des Incidents et Réclamations, 115 Rue Dumont d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, TAHITI en détaillant votre réclamation
- Par mail à l'adresse suivante : reclamation@socredo.pf

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge.

Une réponse définitive vous sera communiquée dans un délai ne pouvant excéder 2 mois. Dans ce cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, la SFCREDO vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

3) En dernier recours, vous avez la possibilité d'écrire au médiateur à l'adresse suivante : Madame ou Monsieur le Médiateur, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE Cour Spéciale 151 - 75 422 PARIS CEDEX 09 ou directement sur le site Internet : www.mediateur.fbf.fr

La saisine du médiateur peut également se faire par mail à l'adresse suivante : mediateur@fbf.fr sous préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Ce dernier exercera sa mission en toute neutralité, loyauté et indépendance et s'engage à vous répondre dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de réception du dossier complet par le médiateur.

(1) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Les pouvoirs publics ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-Mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna).

Ces devises sont donc : l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP), le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK), le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).



Scannez
ce QR Code
et consultez
nos tarifs sur
notre site
www.socredo.pf